

# POUR

## UN CONGÉ MENSTRUEL DANS NOS COLLECTIVITÉS



**La santé et le bien-être de toutes et tous doivent être une priorité !**

Dans notre collectivité, de nombreuses collègues subissent les effets des règles douloureuses ou invalidantes, qui impactent leur capacité à travailler sereinement. Malgré ces difficultés, beaucoup n'osent pas se mettre en arrêt ou prendre des jours de congé, par crainte de stigmatisation ou de discrimination.

Votre **syndicat CGT des Intercommunaux a fait inscrire ce sujet en CST (Comité Social Territorial)** de notre Collectivité le 25 février dernier, pour une mise en place dès que possible! Notre objectif était d'ouvrir la discussion avec l'Autorité Territoriale.

Le congé menstruel, déjà adopté dans plusieurs pays et certaines entreprises françaises, est une mesure simple et efficace pour :

- Reconnaître les douleurs menstruelles comme un enjeu de santé publique ;
- Permettre à toutes celles qui en ont besoin de s'absenter sans avoir à justifier d'un arrêt médical ;
- Promouvoir l'égalité entre les genres et un environnement de travail respectueux et inclusif.

Quels sont les avantages ?

- Une meilleure qualité de vie au travail pour toutes et tous.
- Un signal fort de notre collectivité pour l'égalité et la santé des agents.
- Une avancée sociale en faveur des droits des femmes et des personnes menstruées.

**Nous demandons :**

- **La mise en place d'un congé menstruel, sans perte de rémunération, pour toutes les personnes concernées, dès que cela sera juridiquement possible.**
- **Une sensibilisation sur le sujet pour combattre les tabous et préjugés.**

**Vos délégués syndicaux  
CGT à votre écoute :  
cgt-interco@catv41.fr**

**Vous aussi, soyez POUR !**